

**ETAT CIVIL**Décès :

- M. Michel HUMBERT, le 18/02/18.

Toutes nos condoléances à la famille et toute notre reconnaissance pour les multiples services rendus à la Commune.

Naissances :

- Nina HUMBERT, née le 4/12/17 ;
- Léo DUBOIS, né le 22/12/17 ;
- Marceau LANGUEBIEN, né le 30/12/17 ;
- Noah CONCHE, né le 3/01/18 ;
- Luna DIALLO, née le 19/02/18.

Toutes nos félicitations aux parents

Nouveaux arrivants :

- Mme Alexandra FRICHET et M. Frédéric BOUVERAT au 3A Chemin des Creux ;
- M. et Mme Dimitri CONCHE au 6 Rue Rompré ;
- M. Philippe PONTET au 17 Rue Derrière les Vergers ;
- M. Mme CREVOISIER au 3 Rte de Glamondans.

Bienvenue dans notre commune

EDITORIAL**Changement d'ambiance nocturne !**

Comme nous l'avions annoncé, les travaux de rénovation de la totalité du parc d'éclairage public du village, menés en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs et le SYndicat mixte D'Électricité du Doubs (SYDED) ont débuté.

Fini l'éclairage orange des lampes à vapeur de sodium. Place désormais à la blancheur de la technologie LED. Une technologie qui permet de mieux éclairer, et d'éclairer en répondant aux exigences de performances écologiques et économiques.

Outre le remplacement des 116 points lumineux actuels, 3 seront supprimés et 14 seront créés pour optimiser l'éclairage. L'intensité lumineuse sera abaissée entre 23 h et 6 h.

Grâce à ces investissements, la facture va diminuer de près de 6 000 €/an ce qui permet d'amortir le coût des travaux pour la Commune en 5 ans. Merci à Adrien Prétot pour le suivi du dossier.

Et puis un grand bravo aux Vétérans du foot pour l'éclairage du stade. Le pari était audacieux mais la réussite est là et fait sans doute bien des envieux.

Samuel GIRARDET

Agenda

Le jeudi 26 avril 2018 à 14 h

Assemblée générale du club
de la Revoyotte
Salle du conseil à Gonsans

L'ACE propose sa « Fête du
jeu pour tous ! »
Salle polyvalente

Le samedi 28 avril de 13 h 30 à 16 h 30

Le dimanche 6 mai 2018

Brocante annuelle

Les dimanches 6 mai et 17 juin 2018

Concours de saut d'obstacles – centre équestre du
Chanois entre Gonsans et Naisey

Le mardi 8 mai 2018

Cérémonie commémorative intercommunale au
monument aux morts

Le samedi 12 mai

Inauguration de l'éclairage du stade
Vin d'honneur dès 20 h 15 sur le site du

Le vendredi 25 mai

Inscriptions à l'école de 8 h 30 à 18 h 00

Le vendredi 22 juin

Le périscolaire fait la fête
Concert à 18h30 à l'école – Ouvert à tous



La vie du village

1. Grainothèque



Vous l'avez peut-être déjà remarqué, une jolie petite cabane en bois, construite par Jean-Michel Trouillot, est accrochée au platane à côté de la boulangerie. C'est une grainothèque, une boîte à graines. Le principe est simple. Vous avez des

graines ou des bulbes issus de votre jardin ou d'ailleurs, peu importe.

Vous pouvez les déposer dans la boîte et en échange vous prenez un sachet de votre choix, que d'autres auront déposé avant vous.

Un simple échange.



N'oubliez pas de noter le nom de la plante et les informations qui vous paraissent utiles sur vos sachets.

Bien sûr cela ne fonctionne que si chacun respecte les règles.

C'est en libre-service mais on ne "pille" pas la grainothèque : un dépôt = une prise.

On dépose des graines connues et en état.

On propose des sachets bien garnis.

Cette boîte est la vôtre alors veillez sur elle !

Diana-Mathé / F. Mathé

2. Brocante et troc de plantes

Le dimanche 6 mai le Comité d'animation et d'embellissement du village de Gonsans organisera sa brocante : venez vider votre grenier ! Prix du stand = 2 € le mètre linéaire.

Renseignements et inscriptions au 06.87.42.85.58 ou 06.35.54.18.19.

Buvette et petite restauration sur place. En même temps, il organise son troc de plantes. Le principe est maintenant bien connu de tous : chaque plante apportée (graines, semis,

boutures, éclats ...) donne droit à un ticket, chaque ticket permet de choisir une plante en retour. Pas d'argent en jeu, que de l'échange volontaire.

Afin de faciliter l'organisation, pensez à préparer et étiqueter vos plantes : intérieur ou extérieur, rares ou banales, potagères, ornementales, aromatiques, fruitières, vivaces ou annuelles ...Renseignements : 03.81.60.11.90.

3. « LES ENFANTS DE LA COMBE » - Bienvenue à cette nouvelle association

Une association de parents d'élèves vient d'être créée au sein de l'école : « LES ENFANTS DE LA COMBE ». Cette association a pour but d'accompagner les projets éducatifs des enfants de l'école en réalisant différentes actions tout au long de l'année scolaire. Une opération barbecue aura lieu en juin. **Vous trouverez un bon de commande dans vos boîtes aux lettres à remettre à la boulangerie pour le 9 mai au plus tard. Le colis « barbecue » sera remis le samedi 2 juin à l'entrée de la salle polyvalente (côté cuisine) entre 9 et 12 heures.**

Le samedi 16 juin, aura lieu le spectacle des enfants, au stade, suivi d'un repas et d'une kermesse pour les enfants. Pensez-y !

Merci pour votre participation.

Virginie SIMON, présidente
Anne Laure JUIF, trésorière
Émilie MORTEAU, secrétaire

4. « Moto-Club de BESANCON-GONSANS » Bienvenue à cette nouvelle association

Le Moto Club, lors de son assemblée générale, a validé son siège social à Gonsans ainsi qu'un nouveau nom : MOTO CLUB DE BESANCON-GONSANS.



Deux manifestations à venir sur le site de Gonsans :

- Le samedi 14 juillet : Trophée de France – Enduro Kid ;
- Le dimanche 15 juillet : Enduro du Plateau.

5. Club « la Revoyotte »

Le club de la « Revoyotte » se réunit les jeudis tous les 15 jours (semaine impaire) à partir de 14 heures en mairie de Gonsans. Les personnes qui souhaitent passer un temps d'échange et de jeux sont les bienvenues. Vous êtes tous conviés à l'assemblée générale le jeudi 26 avril 2018 à 14 heures dans la salle du conseil à Gonsans.

6. L'éclairage du stade

Le pari un peu fou du club des vétérans de Bouclans Gonsans s'est concrétisé. Les mats importés de l'Aveyron se sont dressés et la lumière a jailli. Remerciements à l'entreprise Richard Alexandre d'EPENY pour le prêt de la grue et à David Simon, habitant de Gonsans, le grutier.



INAUGURATION

Le samedi 12 mai à 20 h 15

Vin d'honneur à la mi-temps du match de gala !

Vétérans – Anciens Vétérans



Et maintenant, place au jeu !

7. ACCA - ERRATUM

Sur le bulletin municipal, il est indiqué que le repas se tiendra le 26 octobre, or il aura lieu le **26 août 2018**.

8. Fête du jeu pour tous !

Les enfants du club ACE (Action Catholique des Enfants) de Gonsans vous invitent à une fête du jeu pour tous ! Elle se tiendra à la salle des fêtes, **le samedi 28 avril de 13h30 à 16h30**.

Le jeu suscite la créativité et l'inventivité, venez en famille découvrir vos nouveaux talents ! Différents espaces seront proposés : des jeux pour les plus petits, des jeux d'adresses, des jeux de kermesse, des jeux de société, des jeux d'extérieur...

Nous organisons un concours de blagues : venez écrire vos blagues les plus drôles et voter pour les meilleures !

Sur place une petite buvette vous sera proposée : sirop et gâteaux à prix libre.

Jouer c'est partager, jouer c'est prendre du plaisir avec les autres !

Nous vous attendons nombreux !

Renseignements : 06.32.71.52.05

Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

9. Un musée à Gonsans ? Et pourquoi pas !

La Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs s'est vue confier une exceptionnelle collection d'animaux naturalisés.

Afin de la mettre en valeur la FDCC mène une réflexion sur la création d'un site touristique à Gonsans. Le conseil d'administration se laisse un an de réflexion. Dossier à suivre...

Informations utiles

1. Trop de bruit... pensez à vos voisins !

Rappel des heures autorisées pour les activités de bricolage, taillage et tonte :

Du lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30

Le samedi

9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Le dimanche et les jours fériés

10 à 12 h.

2. Recrutement

La commune recrute une personne durant les mois de juillet et août sur un contrat de 20 h pour l'entretien des espaces verts et des massifs. Si vous êtes intéressé(e), merci de déposer votre candidature en mairie avant le 15 mai 2018.

3. Nouveaux tarifs pour la mise à disposition des salles communales.

Tarifs au 01/02/18

Salle du stade

Montant de la location	60 € (Pour les habitants de Gonsans)
	100 € (Pour les habitants extérieurs)
Caution pour la salle	200 €
Caution propreté extérieure et le tri des poubelles	150 €

Salle polyvalente

Montant de location	200 € (Pour les habitants de Gonsans)
	400 € (Pour les habitants extérieurs)
1 journée, apéritif mariage	130 €
À titre professionnel	200 € / 1 journée 300 € / Week-end
Obsèques	Gratuit
Associations de Gonsans ou intervenant à Gonsans : Gratuit les 2 premières locations puis 70 € pour une journée et 100 € pour un Week-end.	
Vaisselle	0,50 € /personne
Caution pour la salle	1000 €
Caution propreté extérieure et tri des poubelles	150 €

4. Recensement

La campagne de recensement a rendu son verdict : 559 habitants ont été recensés.

Merci à tous pour votre coopération et surtout merci à René Poisot, notre agent recenseur, pour son efficacité.

5. Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous remercions de vous présenter en mairie afin de vous enregistrer.

6. Annuaire des habitants de Gonsans

En 2013, la Commune avait distribué un « annuaire » des habitants de Gonsans. Nous

souhaitons renouveler l'opération or bon nombre d'entre vous ne disposent plus de ligne téléphonique répertoriée sur l'annuaire.

Si c'est votre cas et que vous souhaitez figurer sur le document de la mairie, **merci de nous communiquer votre numéro de téléphone avant le 4 mai 2018** par mail ou par téléphone : gonsans@wanadoo.fr / 03.81.63.00.72

7. Modifications des horaires de la déchèterie de Bouclans :

Été (1er mars - 31 octobre) :

- Mardi et Jeudi :
8 h 30 – 11 h 45 et 14 h 00 – 17 h 45
- Samedi :
8 h 30 – 11 h 45 et 14 h 00 – 16 h 45.

Hiver (1er novembre - 29 février) :

- Mardi, Jeudi, Samedi :
9 h 00 – 11 h 45 et 14 h 00 – 16 h 45.

8. Gestion des ordures ménagères :

L'intitulé de l'adresse de Préval Haut-Doubs a changé :

Préval Haut-Doubs

2 rue des Tourbières - BP 235

25304 PONTARLIER Cedex

03 81 46 49 66

Merci de prendre note de ce changement et d'adresser toute nouvelle correspondance à cette nouvelle adresse.

9. Demande de passeport et de carte d'identité

Du changement dans la demande des passeports et cartes d'identité. Il faut établir une pré-demande en ligne sur le site :

<http://passeport.ants.gouv.fr>

Puis préparer le dossier et prendre obligatoirement rendez-vous dans la mairie de votre choix.

10. Message de la gendarmerie

Vols liés à l'automobile

Au niveau régional, le nombre de faits de vols liés aux véhicules et aux deux roues a progressé de 5,7% et de 21,6% sur notre arrondissement.

Que ce soit devant chez vous, dans votre garage ou devant un commerce, même pour prendre une baguette chez le boulanger, le véhicule doit toujours être fermé.



Chez vous ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée de l'habitation.

Lorsque vous êtes en ville ou sur le parking d'un supermarché, vérifiez bien que votre véhicule est fermé à clé. Il ne suffit pas de fermer à distance mais de vérifier en actionnant la poignée qu'elle est fermée. Certains malfrats stationnés à proximité utilisent un boîtier qui bloque la fermeture de votre véhicule. Cela s'appelle : "MOUSE-JACKING".

Vol de Gasoil

Pour les entreprises de transport, travaux publics et agriculteurs, prenez vos précautions suite au nombreux Vols de Gasoil récurrent la nuit. N'hésitez pas à placer une caméra face à vos engins ou un appareil qui fonctionne très bien la nuit.

Bloquer l'accès à vos camions ou à vos cuves. Pensez à mettre des projecteurs avec détection de mouvement. Ceux qui peuvent laisser un chien sur place, surtout si vous êtes bien clôturé.

Pensez à relever les immatriculations des véhicules qui vous paraissent douteux. Servez-vous de votre téléphone comme appareil photos. Lorsque vous voyez un véhicule suspect dans votre rue, en plus de relever l'immatriculation, vous le suivez des yeux pour

que les occupants soient mal à l'aise et sachent que ce village est bien surveillé.

11. Enedis survole les lignes électriques pour contrôler le réseau :

À compter du 16 avril 2018 un hélicoptère survolera les lignes électriques de la Commune. En se déplaçant à deux mètres à peine au-dessus du réseau électrique, dans un exercice de haute voltige à basse altitude, l'équipage est chargé de repérer les éléments potentiellement défectueux. Les prises de vues panoramiques en haute définition permettent de réaliser un diagnostic précis des points de fragilité (poteaux endommagés, isolateurs cassés, usure des lignes, nécessité d'élagage, etc.) pour cibler les opérations de maintenance. Un recensement des points d'élagage est également effectué.



Les échos du SIVOS

1. Dysfonctionnements du système de chauffage de l'école

Plusieurs pannes ont été à déplorer depuis le début de l'année. Certaines étaient dues à des erreurs humaines et d'autres à des incidents techniques.

À chaque fois, tout a été mis en œuvre afin de remettre le chauffage en route dans les meilleurs délais ce qui a été fait en quelques heures.

Nous sommes néanmoins conscients des désagréments générés et des actions sont mises en place pour fiabiliser le système.

2. Résultats financiers de l'année 2017

Fonctionnement	Dépenses	153 036,70
	Recettes	158 015,84

Investissement	Dépenses	108 474,43
	Recettes	131 876,95

Résultat global 2017 : 28 381,66 €

3. Vote du Budget Primitif 2018

Fonctionnement	Dépenses	167 907,00
	Recettes	178 874,78
Investissement	Dépenses	85 942,86
	Recettes	85 842,86

4. Rénovation de l'éclairage de l'école

Les travaux d'investissement 2018 porteront essentiellement sur la rénovation de l'éclairage des locaux anciens en équipant l'ensemble d'un éclairage à LED.

5. Retrait du SIVOS de la Commune d'Étalans

La Commune d'Étalans a transmis une délibération par laquelle elle exprime son souhait de sortir du SIVOS dès la fin de l'année scolaire en cours. Les enfants de la Verrière du Grosbois seront alors scolarisés à Étalans à la rentrée de septembre 2018.

Des rencontres auront lieu afin d'examiner les conditions de ce retrait.

6. Transport méridien

Les coûts afférents au transport méridien devenant trop importants pour les seules

Communes de Côtebrune et Gonsans, il a été décidé d'y mettre un terme à la rentrée 2018/2019.

7. Périscolaire – Accueil du matin

À l'essai depuis la rentrée 2017, l'accueil du matin dès 7h30 avait été proposé aux familles durant cette année scolaire.

Force est de constater que ce service ne correspondait pas à une attente des familles.

Au regard des coûts qu'il représentait Il sera donc suspendu à la rentrée prochaine.

Les échos du Conseil Municipal

1. Résultats financiers de l'année 2017

Situation globale au 31/12/16 : **323 833,78 €**

BUDGET	PRINCIPAL	FORET	Chatelard
Fonctionnement	118 380,28	44 989,80	16 804,35
Investissement	82 249,27	-14 934,98	61 556,19

Résultat des 3 budgets au 31/12/17: **309 044,91 €**

Restes à réaliser sur l'année 2017 : **- 8 694,30 €**

Situation globale au 31/12/2017 en intégrant la situation antérieure et les restes à réaliser : **523 275,95 €**.

2. Vote des taxes

Les taux 2017 sont maintenus :

Taxe d'habitation (TH)	20,30 %
Taxe foncière propriétés bâties (FB)	16,92 %
Taxe foncière propriétés non bâties (FNB)	18,31 %

3. Vote du Budget Primitif 2018

FONCTIONNEMENT		
BUDGET	PRINCIPAL	FORET
DEPENSES	929 131,70	162 106,00
RECETTES	930 025,65	165 803,30

INVESTISSEMENT		
BUDGET	PRINCIPAL	FORET
DEPENSES	1 042 804,46	26 748,31
RECETTES	1 042 804,46	26 748,31

NB 1 : Le Budget principal comptabilise l'ensemble des investissements potentiellement réalisables d'ici la fin du mandat. Leurs réalisations dépendront des niveaux de subventionnements atteints.

NB 2 : Le budget lotissement du Châtelard a été clôturé au 31 décembre 2017.

Le résultat net sur la vente des 6 parcelles rues du Châtelard s'élève à **+ 145 479,66 €**.

4. Subventions aux associations

La répartition des subventions aux associations 2018 s'établit de la façon suivante :

Entente Football Bouclans/Gonsans	300 €
Vétérans Football Bouclans/Gonsans	300 €
Dynamique de Nancray	100 €
La Revoyotte	100 €
Association du Comice	100 €
Les artistes à la campagne	100 €
Souvenir Français	100 €
Anciens combattants	150 €
Association des donateurs de Sang	150 €
TOTAL	1 400 €

5. Restauration de l'église – Mission SPS

Dans le cadre des travaux à venir sur l'église, une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est nécessaire.

Le marché est attribué à société CLIVIO SPS d'Orchamps-Vennes pour un montant de 1 500,00 TTC.

6. Restauration de l'Église – Appel d'offres

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2017, l'attribution des lots s'établit comme suit :

Lot 1 – VRD / Aménagement des abords :

Entreprise PTP de Gonsans pour un montant de 26 412,00 € TTC

Option : 8 520,00 € TTC

Lot 2 – Maçonnerie – Pierre de taille :

Entreprise PATEU et ROBERT de Besançon pour un montant de 111 600,00 € TTC

Option : 8 017,44 € TTC

Lot 3 – Charpente :

Entreprise PATEU et ROBERT pour un montant de 54 600,00 € TTC

Lot 4 - Couverture :

Entreprise PATEU et ROBERT pour un montant de 91 800,00 € TTC

Lot 5 – Menuiserie :

Entreprise ADECO de Châtillon le Duc pour un montant de 8 160,30 TTC

Option : 692,39 € TTC

Lot 6 – Cloches, horloge et paratonnerre :

Entreprise PRETRE et FILS de Mamirolle pour un montant 9 438,00 € TTC

Option : 4 363,70 € TTC.

Les travaux devraient débuter en juin 2018.

7. Rénovation de l'éclairage public

Le montant de la rénovation s'élève à 86 660,76 € TTC pour les points lumineux existants.

Le montant des subventions est actuellement de 50 552.00 €.

À cela s'ajoutent 14 nouveaux points lumineux pour un montant de 14 448,48 € TTC et un subventionnement à hauteur de 5 500 € environ.

8. Travaux de voirie

Suite à la consultation des entreprises pour la réfection des voiries « Rue sur le Mont » ? « Lotissement de la Corvée Raveny » et « Rue de la Corvée », le Conseil Municipal valide la proposition établie par l'entreprise KOLLY pour un montant de 35 794,80 € TTC sous réserve de l'octroi des subventions escomptées (30 %).

9. Achat d'une tondeuse

L'ancienne tondeuse de la Commune étant trop vétuste, son remplacement est nécessaire.

Suite à consultation, le Conseil Municipal valide l'achat auprès de l'entreprise SIRE d'Orchamps-Vennes pour un montant de 1 987,20 € TTC.

10. Rénovation de la fontaine

Le bilan financier de la restauration de la fontaine s'établit comme suit :

DEPENSES	
Coût des travaux	46 099,15 €
RECETTES	
Aide de l'État	10 100 €
Aide du Département	11 630 €
Aide de la Région	12 120 €
Aide parlementaire	2 000 €
Fond de compensation de la TVA	1 395,14 €
Reste à charge pour la Commune	8 854,02 €

11. Rapports des commissions

Commission 2 - M Émile Delacroix

- Demande de l'EURL FAIVRE-RAMPANT Didier pour louer une partie du local technique. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la location pour stockage de matériels en lien avec son activité à 200,00 € HT/ mois à compter du 1er mars 2018.
- Le moteur de volée de la grosse cloche de l'église étant hors service, son remplacement s'est avéré nécessaire. Le coût de la réparation : 1 288,32 € TTC.
- Le programme d'exploitation forestière suivant est proposé pour 2018 :
 - Résineux : parcelles 14 en partie et 27 en bloc sur pied
 - Feuillus : parcelles 14 en partie et 7 en futaie affouagère ;
- Une diminution des affouagistes est constatée au fil des ans. Une réflexion doit être menée tout en envisageant la création d'un stockage de bois déchiqueté au niveau de la Communauté de Communes ;

Commission 4 - présentation par M. Bernard RENAUD

- La rue qui dessert la zone d'activité et qui relie la RD 492 à la rue du Châtelard est nommée

« Rue Rompré » en tenant compte de la toponymie du terrain.

- Le contrat avec Groupama a été dénoncé au 31/12/17.
- Suite à consultation auprès de trois compagnies, le Conseil Municipal valide la proposition de Groupama pour un montant de 3 905,38 € (précédente cotisation 4 987,35€).
- Pour 2018 il est proposé de confier la tonte des espaces verts à l'entreprise des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) pour 2 ou 3 passages maximum. L'entretien courant sera assuré par l'employer communal.
- M. CHABOD, gérant de la société D. PNEU située rue de la Vierge souhaite améliorer la visibilité de son établissement en installant des lames de signalisation. Le conseil municipal autorise la pose de lame(s) sur les supports existants à la charge de l'entreprise.
- Le recrutement d'un emploi saisonnier en juillet et août sera reconduit afin de pallier à la hausse d'activité liée à l'entretien des espaces verts.
- Le PLUI entre en phase de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).
- M. GREVEN souhaite acquérir une bande de terrain communal à côté de son terrain rue du Châtelard ; Le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à cette demande.
- Mme et M. PUSARD souhaitent acquérir du terrain en surplomb du bâtiment communal. Le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à cette demande.

12. Demandes d'urbanisme

- DÉCLARATION PRÉALABLE de Mr Alexandre GUILLEMIN : Construction d'une piscine hors sol ;
- DÉCLARATION PRÉALABLE de Mr Romain LEPAGE : Remplacement des portes et isolation extérieure ;

- PERMIS DE CONSTRUIRE de Mr Jean MAION : Construction de garages ;
- PERMIS DE CONSTRUIRE de Mr Florian AUBRY : Extension de la maison d'habitation avec garage et terrasse.
Avis favorables pour ces demandes.

- PERMIS DE CONSTRUIRE de Mr Olivier PATOIS : Extension de la maison d'habitation.
Le permis de construire a été refusé en raison de l'aspect extérieur de l'extension projetée – Il a été conseillé de se rapprocher de l'Architecte des Bâtiments de France pour déposer un nouveau projet.

13. Informations diverses

- Le conseil Général suite à notre sollicitation pour que le rattachement du collège soit Valdahon a répondu défavorablement en invoquant les effectifs trop importants.

14. Questions diverses

- Dans le cadre du projet de musée porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur les conséquences en matière d'accès au site de la Fédération.
- Dans la perspective de la restructuration du bâtiment de mairie et des espaces publics environnants, il est prévu d'engager un concours d'architectes en 2019. La rédaction en cours du dossier de consultation nécessite que le conseil municipal se positionne sur le niveau de performance énergétique escompté. Une décision devra être prise en s'appuyant sur l'audit énergétique réalisé.

Le choix devra également être arrêté pour le projet de restructuration du bâtiment des vestiaires du stade.